

AEROMAGNETIC VERTICAL GRADIENT MAP CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU GRADIENT VERTICAL

MAP 414866 21G/9e,b

21G/9g,h

NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK

SCALE 1:20 000 ÉCHELLE 1/20 000

Kilometres 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilometres

Fonds de base fournis par la Commission géologique du Canada, sous le New Brunswick Mineral Development Agreement, 1984-1988.

Cette étude a été subventionnée par la Commission géologique du Canada, en vertu de l'accord sur l'exploration minérale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 1984-1989.

Cette carte a été compilée à partir des données enregistrées durant un vol aéromagnétique effectué par Kestrel Earth Sciences International Ltd., au moyen d'un avion du type Piper Navajo, immatriculé C-FFRY. Deux magnétomètres à bord ont été utilisés pour mesurer les variations du champ magnétique terrestre à 150 mètres d'altitude, à une distance de 1,83 m, soit montés dans deux longeurs jumelles de la queue de l'avion utilisé. Les tracés de levé ont été réalisés durant octobre et novembre, 1987, à une altitude moyenne de 150 mètres au-dessus du niveau du sol. Les lignes de vol étaient espacées de 300 mètres, tandis que les lignes de contrôle ont été volées avec un écartement moyen de 5 km. Les tracés de vol de l'avion utilisé ont été enregistrés à l'aide d'un appareil photographique embarqué qui a également enregistré les images des fonds sur film provenant d'une caméra de 35 mm munie de verticalité.

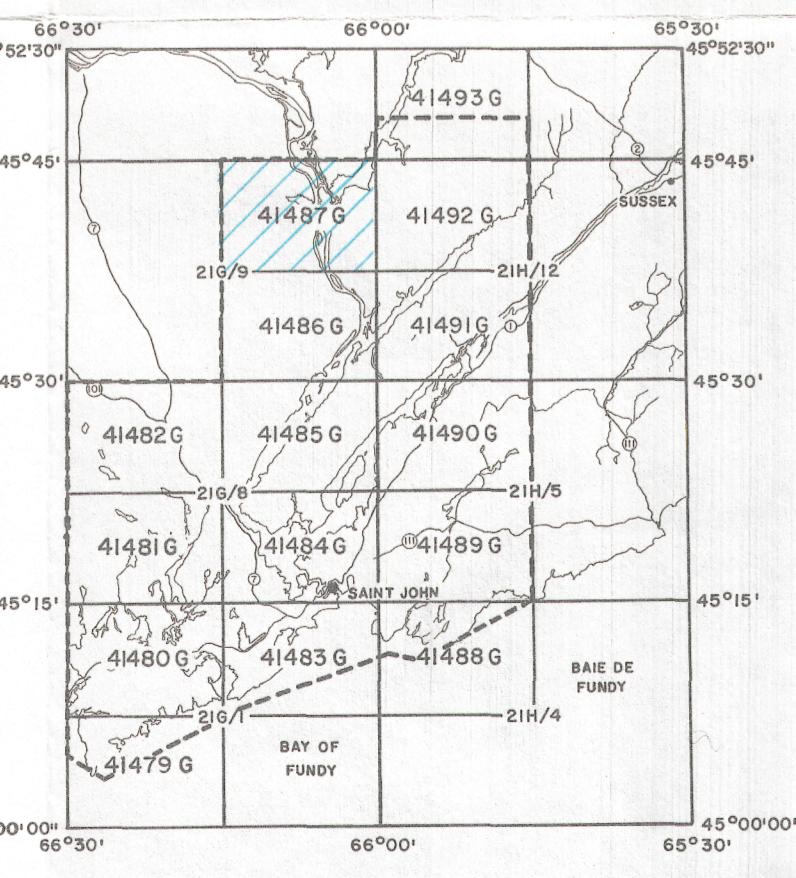
During the compilation of this zone, the vertical gradient was obtained by dividing the difference between the total field readings of the two magnetometers by their vertical separation. The vertical gradient data were then filtered with a digital operator to remove instrument noise and to level the data. This process was repeated for each of the two magnetometers.

All the data processing was done by Geotrex Ltd. Final plotting was done by Kestrel Earth Sciences International Ltd. La base de cette carte a été reproduite à partir d'une carte topographique à l'échelle 1/50 000 publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Copies de cette carte sont disponibles au ministère des Richesses naturelles, Direction des ressources minérales, Bureau de la recherche, 601 Booth Street, Ottawa, Ontario, K1A 0E9, 158 91 et à tendance, c.c. 50, Boîte Postale N.B., E2A 2T6 et à la Commission géologique du Canada, 601 Booth St., Ottawa, Ontario, K1A 0E9.

Copies de cette carte sont également disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût du recouvrement et de reproduction des données.

MAP 414866 21G/9g,h
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK



MAGNETIC CONTOUR LINES
COURSES DE NIVEAU MAGNETIQUE

- + 5 gamma/mètre
- + 1 gamma/mètre
- + 0.25 gamma/mètre
- 0.25 gamma/mètre
- 1 gamma/mètre
- 0.25 gamma/mètre

Flight lines 100 Kilometres

Flight altitude: 150 metres above ground level
Altitude du vol: 150 mètres au-dessus du niveau du sol
1 gamma = 10^{-8} tesla in SI units
1 gamma = 10^{-8} tesla en unités SI

Kilometres 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilometres

Fonds de base fournis par la Commission géologique du Canada, sous le New Brunswick Mineral Development Agreement, 1984-1988.

Cette étude a été subventionnée par la Commission géologique du Canada, en vertu de l'accord sur l'exploration minérale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 1984-1989.